



FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES **CGT**
 CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION
 PHARMACEUTIQUE (1621) . FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON
 (1555) . OFFICINES (1996) . LAM (0959) . PÉTROLE (1388) .
 CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET
 SERVICES NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE
 SERVICES DANS LES DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

28 AVRIL
 JOURNÉE MONDIALE
**DE LA SÉCURITÉ
 ET DE LA SANTÉ**

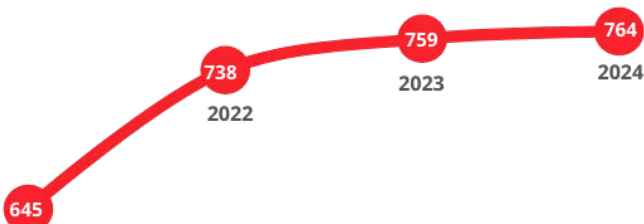
**NOS VIES
 VALENT PLUS
 QUE LEURS PROFITS !**

Chaque jour dans le monde, des travailleurs et travailleuses sont blessés, mutilés et malheureusement, tués au travail.

Pas par hasard, pas par fatalité, mais parce que, dans ce système, la recherche du profit passe avant la vie humaine. Cadences toujours plus rapides, sous-traitance en cascade, effectifs insuffisants, sécurité sacrifiée. Voilà la triste réalité du monde du travail.

Selon l'Organisation internationale du travail, plus de 2,7 millions de travailleurs meurent chaque année dans le monde à cause d'accidents ou de maladies professionnelles.

Accidents du travail mortels en France



D'après le rapport de l'Assurance maladie-risques professionnel 2024, on dénombre 1297 décès, tous sinistres confondus :

- 764 décès parmi les AT, (contre 759 décès en 2023, 738 en 2022 et 645 en 2021) ; les malaises resteraient la cause de plus de la moitié d'entre eux alors que les décès dont l'origine professionnelle est identifiée se stabilisent à 185 cas en 2024 ;
- 318 décès consécutifs à des accidents de trajet, dont 222 d'origine routière ;
- et 215 décès en MP.

Derrière ces chiffres, on retrouve des collègues qui ne rentrent jamais chez eux, beaucoup trop de familles détruites et des enfants qui suivent le cercueil de leurs parents.

Accidents du travail mortels récents survenus dans nos branches :

- le 1er avril 2025 :
 KEM ONE - FOS /MER (13) → 1 DÉCÈS-ANOXIE sous-traitant CLEMESSY
- le 11 juillet 2025 :
 EXXON - PORT JEROME (76) → 1 DÉCÈS-CHUTE AU TRAVERS D'UN TOIT sous-traitant ROBIN COUVERTURE
- le 22 décembre 2025 :
 ELKEM - SAINT FONS (69) → 2 DÉCÈS-EXPLOSION FEU HYDROGENE

**CE NE SONT PAS DES ACCIDENTS :
 C'EST LE RÉSULTAT DES CONDITIONS DE TRAVAIL
 QUE NOUS IMPOSE LE PATRONAT !**

D'un côté, nous avons les actionnaires, les grands groupes, ceux qui accumulent les profits. Et de l'autre, nous avons les travailleurs, ceux qui produisent les richesses, ceux qui paient de leur santé et parfois de leur vie.

Le patronat préfère fermer les yeux, car pour eux la sécurité est un coût.

Le 28 avril, souvenons-nous des morts et mobilisons-nous pour les vivants !

À l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, nous rendons hommage à toutes les victimes du travail.

Mais la mémoire ne suffit pas. La colère doit se transformer en rapport de force afin d'imposer au patronat nos revendications.

NOS REVENDICATIONS

Nous exigeons :

- ✓ le retour des CHSCT avec des prérogatives élargies,
- ✓ l'interdiction de la sous-traitance de capacité
- ✓ des moyens massifs pour la prévention,
- ✓ l'arrêt des cadences et de la pression permanente,
- ✓ des embauches pour travailler en sécurité,
- ✓ la reconnaissance des maladies professionnelles
- ✓ des sanctions contre les employeurs responsables.
- ✓ reconnaissance de la pénibilité au travail par 1 trimestre d'anticipation à la retraite par année de travail pénible.

**TRAVAILLER NE DOIT PLUS NOUS TUER,
 NOS VIES VALENT PLUS QUE LEURS PROFITS !**

Face au requin du capital, organisons la riposte pour qu'il n'y ait plus jamais de morts au travail.

**LA FORCE DES TRAVAILLEURS,
 C'EST LA GRÈVE LE 28 AVRIL !**